

teaux, ou plutôt le lieu où ils étaient plantés (1). Un savant italien, le docteur Labus, de Milan (2), vint terminer par quelque chose de plus positif cette controverse toute de conjectures (3). Il prouva d'une manière fort érudite, suivant sa coutume, et par les autorités les plus irrécusables des écrivains anciens et des monuments, que ces KANABAE lyonnaises n'étaient autre chose que des constructions temporaires, des baraques, des huttes, des cabanes (4), dans lesquelles ces marchands vendaient leurs vins. Après cette explication lumineuse, ce procès grammatical et archéologique est jugé sans appel.

M. Labus a rectifié également une autre erreur commise par M. Artaud dans l'interprétation de l'inscription d'Apronius. Il fait remarquer, avec toute raison, que les deux lettres numériques X et V ne doivent pas être réunies pour former le nombre XV, ainsi que l'a supposé M. Artaud ; mais que la première n'est autre chose que le signe indicateur du denier, usité sur les marbres antiques, aussi bien que sur les médailles des familles romaines, tandis que la seconde exprime le nombre de ces deniers distribué à chaque membre des corporations de marchands, lors de la dédicace de la statue d'Apronius : en sorte que ces deux lettres forment une abréviation de DENARIOS, ou DENARIORVM QVINQVE. Cette observation est d'autant plus importante à rappeler ici qu'elle peut trouver de fréquentes applications à d'autres monuments, sans parler des exemples cités par le savant italien. Ainsi, pour ce qui concerne les inscriptions que je viens de rapporter, dans celle de Minthatius, X, à l'avant-dernière ligne est aussi la marque du denier, mais la lettre numérique est effacée ; dans celle de Ligurius, il est question de cinq deniers à la ligne 11, de trois à la ligne 13, de deux à la ligne 14,

(1) *Archives du Rhône*, tom. XI, p. 337.

(2) C'est à M. Labus que j'ai adressé ma *Lettre sur une inscription funéraire du Musée de Lyon, qui paraît avoir appartenu à une femme chrétienne* ; Lyon, 1838, in-8°.

(3) *Bulletin universel*, VII^e section, tom. XIV, p. 209-216.

(4) Il est assez vraisemblable que ce mot serait l'étymologie du français CABANE.